

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 avril 2025
Rapporteur :
Monsieur David LE GOFF**

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2025 (accusé de réception du 10/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attribution d'une subvention à l'association Gwennili

Dans le cadre de sa compétence jeunesse, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'association Gwennili au titre de son accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes ainsi qu'à la citoyenneté par des actions de mobilités et d'échanges interculturels à travers l'Europe.

La présente délibération porte sur l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Gwennili pour un montant de 8 000 €.

Gwennili est une association quimpéroise créée en 1998 et rayonnant sur le sud Finistère. Ses actions visent à promouvoir les rencontres et les mobilités des jeunes à l'échelle européenne, en lien avec les structures locales (Lycées, MPT, Mission Locale...). Une attention particulière est portée envers les jeunes les plus éloignés de la mobilité.

En 2024, 1 227 jeunes ont participé aux actions de l'association dont plus de la moitié sont issus de QBO : 16 jeunes volontaires européens ont été accueillis, 8 jeunes ont effectué un volontariat en Europe, 10 jeunes ont découvert un pays européen dans le cadre d'un stage professionnel et 600 jeunes ont été informés sur les mobilités internationales.

L'association propose également des formations pour les professionnels de la jeunesse et des rencontres collectives de jeunes entre trois pays : la France, l'Allemagne et un autre pays.

En 2025, l'association souhaite renforcer son ancrage et ses actions auprès des jeunes et professionnels de Quimper Bretagne Occidentale

L'association compte 3,6 ETP, son budget prévisionnel pour 2025 s'élève à 643 000 €. Ses charges salariales représentent 26% de son budget global. L'essentiel de ses charges est lié à son activité : l'achat de voyages (train, avion, bateau) et les

hébergements/repas, ainsi que l'embauche d'animateurs professionnels bilingues et d'interprètes.

Les subventions de l'Office Franco-Allemande pour la Jeunesse (OFAJ) et ERAMUS+ représentent plus d'un tiers des recettes de l'association.

Gwennili a obtenu l'accréditation Jeunesse Erasmus +, valable de 2025 à 2028, lui permettant de solliciter des co-financements pour assurer la pérennité des projets OFAJ.

L'association sollicite pour 2025 une subvention globale de 12 000 €. Il est proposé d'octroyer, au titre de l'année 2025, le même niveau de subvention que celui attribué en 2024, soit 8 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser à l'association Gwennili, au titre de l'année 2025, une subvention de 8 000 €.